



COMMUNE D'ARUDY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2025/AD0012 du 23 avril 2025, le Maire de la Commune d'Arudy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le Président du Tribunal Administratif de Pau a désigné Mme Michèle BORDENAVE, expert agricole et foncier, comme commissaire enquêteur et M. André ETCHELECOU professeur des universités en retraite, comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie d'Arudy, du 12 mai au 17 juin 2025 aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 14h00 à 17h00. Le commissaire enquêteur recevra en Mairie les lundi 12 mai de 9h à 12h, mercredi 28 mai 14h à 17h, mardi 17 juin de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie, en papier, sur poste informatique, et sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.arudy.fr

Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui sera consultable selon les mêmes modalités que le PLU, de même que l'avis de l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique (Mairie-2 place de l'hôtel de ville 64260 ARUDY) ou par mail à l'adresse suivante : urbanisme@arudy.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au Maire dans un délai de 30 jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie ainsi que sur son site Internet pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.